



WEST AFRICAN HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE
ORGANIZAÇÃO OESTE AFRICANA DA SAÚDE



PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE DE LA CEDEAO

Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS)

Projet de développement de l'industrie pharmaceutique dans la région de la CEDEAO

MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSEIL)

Prestation : AUDIT DES COMPTES DU PROJET POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2025 (du 1er mai 2025 au 31 décembre 2026) et du 1er janvier au 31 décembre 2027, Y COMPRIS LA PÉRIODE DE CLÔTURE (du 1er janvier 2028 au 31 mars 2028)

Référence de la convention de financement : 2100155041318

Numéro d'identification du projet : P-Z1-BZ0-012

1. L'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) a reçu un financement du Groupe de la Banque africaine de développement destiné à couvrir les coûts du projet de développement de l'industrie pharmaceutique de la CEDEAO et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour financer l'audit des comptes du projet. projet pour les exercices financiers 2025-2026 (du 1er mai 2025 au 31 décembre 2026) et 2027 (du 1er janvier au 31 décembre), y compris la période de clôture (du 1er janvier au 31 mars)
2. Les services à fournir au titre du présent contrat comprennent : (i) l'obtention d'une assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs ; (ii) la formulation d'un avis permettant de déterminer si les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable ; (iii) obtenir l'assurance raisonnable que les registres comptables du projet constituent la base de l'établissement des états financiers du projet (PFS) par l'unité de mise en œuvre du projet et sont établis de manière à refléter fidèlement les opérations financières du projet, et que l'unité de mise en œuvre du projet a mis en place des contrôles internes adéquats tout en conservant les pièces justificatives de toutes les opérations ; (iv) émettre un avis professionnel indépendant sur la situation financière du projet, en vérifiant que les fonds du projet ont été utilisés aux fins prévues et conformément aux termes des accords de prêt/subvention ; (v) obtenir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs du projet ou du programme en s'assurant que les réalisations physiques du projet correspondent aux fonds décaissés et au calendrier des sorties de trésorerie ; que le rapport technique du projet ou du programme fournit des informations et des données suffisantes pour permettre aux utilisateurs d'évaluer pleinement les réalisations du projet ; et (vi) établir un rapport sur les états financiers et communiquer ses propres conclusions conformément aux normes d'audit.
3. Le délai imparti pour la réalisation de chaque audit est fixé à 45 jours calendaires au maximum



pour l'audit 2026 (du 1er mai 2025 au 31 décembre 2026) et à 30 jours calendaires au maximum pour l'exercice 2027 (du 1er janvier au 31 décembre) et pour les audits de clôture (du 1er janvier 2028 au 31 mars)

4. L'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) invite les consultants (cabinets) éligibles à soumettre leur candidature pour la prestation des services décrits ci-dessus. Le consultant doit être un cabinet d'audit agréé, inscrit auprès d'un organisme professionnel comptable reconnu au niveau national ou régional. Il doit justifier d'une expérience avérée en matière de comptabilité et d'audit financier de projets/programmes de développement financés par la Banque africaine de développement (BAD) ou toute autre banque multilatérale de développement (BMD).
5. Les consultants intéressés doivent fournir des informations sur leurs capacités et leur expérience afin de démontrer leur aptitude à fournir les services requis (documents officiels, références pour des services similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les consultants peuvent former des consortiums afin d'augmenter leurs chances d'être retenus.
6. Les manifestations d'intérêt doivent être accompagnées des documents suivants :
 - Une lettre de motivation adressée au directeur général de l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) ;
 - Une présentation du consultant (date de création, pays d'origine, adresse postale, organisation, etc.) accompagnée d'une preuve de son existence légale (copie du registre du commerce et/ou des statuts) et de son inscription pour l'année 2024 auprès d'un organisme professionnel d'experts-comptables agréés, reconnu au niveau national ou régional ;
 - Un tableau présentant les références pour des missions similaires (audits des comptes de projets/programmes de développement financés par la Banque africaine de développement ou toute autre banque multilatérale de développement), mettant en évidence les informations minimales suivantes pour chaque mission : (i) l'objet et le contenu de la mission, (ii) le nom du projet, (iii) le nom de la banque multilatérale de développement finançant le projet, (iv) le nom, l'adresse et les coordonnées du client ayant commandé la mission, (v) le pays où la mission a été réalisée, (vi) l'année d'achèvement, y compris les dates de début et de fin de la mission, (vii) le montant du contrat, (viii) la liste des principaux experts ayant réalisé la mission, ainsi que toute autre information pertinente concernant la mission achevée ;
 - Certificats d'achèvement satisfaisant ou attestations confirmant la bonne exécution des prestations ;
 - Pour les consultants travaillant en groupe : un accord de groupe relatif à l'objet de la mission, dûment établi et signé par chaque membre du groupe et comprenant
7. Les critères d'éligibilité, la présélection et la procédure de sélection seront conformes au Cadre relatif aux marchés publics pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, édition d'octobre 2015, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse suivante : <http://www.afdb.org>
8. Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications (CQB), telle que décrite dans le Manuel des opérations de passation de marchés de la Banque africaine de développement.

La procédure de sélection comprendra les étapes suivantes :



- L'établissement d'une liste restreinte de consultants qualifiés, classés par ordre de mérite à l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, et la désignation du consultant le plus qualifié pour la mission. La liste restreinte sera établie sur la base de l'expérience similaire des consultants (audit des comptes de projets/programmes de développement financés par la Banque africaine de développement ou toute autre banque multilatérale de développement). À partir de cette liste, le projet sélectionnera le consultant présentant les qualifications et les références les plus appropriées pour la mission, classé en première position.
- La demande d'avis de non-objection de la Banque africaine de développement (BAD) concernant la sélection du consultant classé en première position, ainsi que le projet d'appel d'offres pour la prochaine étape du processus de sélection.
- L'appel d'offres est envoyé au consultant le plus qualifié et le mieux classé, l'invitant à soumettre une proposition technique et financière en vue des négociations d'attribution du contrat ;
- L'Agence de mise en œuvre du projet examine les propositions techniques et financières du consultant et invite ce dernier à des négociations contractuelles ;
- Le projet de contrat, négocié et paraphé par les parties, est soumis à la Banque pour avis favorable, accompagné du procès-verbal des négociations et des propositions techniques et financières du consultant.

Note: In accordance with the Consultant Qualifications Selection (CQS) method, only the consultant deemed most qualified and ranked first in the evaluation of expressions of interest will be invited to submit a technical and financial proposal for contract award negotiations.

9. Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en contactant procurement@diffusion.wahooas.org , avec copie à avodonou@prj.wahooas.org .

10. Les consultants intéressés sont invités à manifester leur intérêt en français en envoyant leur candidature par voie électronique à l'adresse <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list> au plus tard le **29 juin 2026 à 12 heures GMT**.

« Appel à manifestation d'intérêt pour l'audit des comptes du projet de développement de l'industrie pharmaceutique de la CEDEAO. »

11. Les manifestations d'intérêt seront ouvertes au public sur la plateforme de soumission des offres de l'OOAS le **29 juin 2026 à 12 heures 30 mn GMT** via le lien suivant :
<https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list>

Dr Melchior Athanase J. C. AÏSSI
Director General